Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212902480-20260924-D202672-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
MAIRIE DE SAINT-FRÉGANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 24 septembre à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-FRÉGANT, dûment convoqué le 17 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe MASQUELIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15 (quorum suivant l'article L.2121-17 du CGCT : 8)

NOM	PRENOM	PRESENT	ABSENT	Pouvoir donné à (article L 2121-20, applicable en vertu de l'article L 5211-1 du CGCT)
BOURHIS	Thomas	x		
CABON	Thomas	x		
COMBOT	Perrine	x		
COMOTTO IBOS	Sandra	x		
GUÉNÉGAN	Chloé	x		
JARNO	Yann	x		
KERLAN	Carole	x		
LAMARRE-DEGOUTHO	Didier	x		
LE GALL	Agnès	x		
LE HIR	Marie-Thérèse	x		
LE MENN	Jean-Baptiste	x		
MASQUELIER	Philippe	x		
PLANTEC	Laurent	x		
ROPARS-THÉPAUT	Sébastien	x		
SOREL	Anne-Claire	x		

Secrétaire de séance : Yann JARNO

N°2026/72

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ANNÉE 2026 AU PROFIT DE L'ASSOCIATION HENCHOU AN HOLL DE SAINT-FRÉGANT

Classification : finances

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L. 2121-29 ;
Vu le budget primitif de l'exercice 2026 ;
Vu la demande formulée par l'association en date du 5 août 2026 ;
Considérant l'intérêt local et de cette initiative pour la commune et ses habitants ;
Considérant l'intérêt communal des actions menées par l'association pour la préservation et la mise en valeur du réseau des sentiers de randonnée ;
Considérant que la commune dispose des crédits nécessaires inscrits au budget de l'exercice en cours ;

L'entretien des sentiers de randonnée participe directement à la mise en valeur du territoire, à l'attractivité touristique et au cadre de vie des habitants.

Ainsi, l'action de l'association HENCHOU AN HOLL présente un intérêt public local.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212902480-20260924-D202672-DE

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande sollicitée par l'association HENCHOU AN HOLL de SAINT-FREGANT, déclarée sous le numéro de SIRET 919 033 705 000 16, concernant l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 375.50 €.

Cette aide exceptionnelle est sollicitée afin de faire face à la prise en charge financière de la réparation du matériel de l'association, endommagé dans le cadre de ses activités d'entretien des sentiers de randonnée communaux.

Décision : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 375.50 € au profit de l'association « HENCHOU AN HOLL ».**
- **Précise que la dépense sera imputée à l'article 65748 du budget principal de l'exercice 2026**
- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents, conventions ou actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

POUR : 15 **CONTRE : 0** **ABSTENTION : 0**

Le Maire
Philippe MASQUELIER

Le Secrétaire de séance
Yann JARNO

MAIRIE de SAINT-FREGANT
29 (Finistère)